P.V. n° 10

Président : M. CURIDA.
Présents : MM. BORDIER – DEMARQUE.
Administratif : M. MOUTHAUD.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 110 euros.

CHALLENGE NATIONAL U18 FUTSAL

Calendrier des tours :
1er Tour – a été disputé le samedi 17 février 2024 pour le plateau 1
1er Tour – a été disputé le samedi 24 février 2024 pour le plateau 2

FINALE REGIONALE – à disputer le samedi 16 ou le dimanche 17 mars 2024 dans un lieu restant à définir.

Le vainqueur de cette Finale régionale sera **qualifié pour la Phase Qualificative Nationale qui sera ensuite gérée par la F.F.F.**

Déroulement du 1er tour

Le **1er tour** a été disputé sous forme de **2 plateaux** (de **3** et **5** équipes avec formule championnat et réparties par groupes géographiques afin de limiter les déplacements).

Plateau 1 : à AULNAY (17) Salle l'Ouche des Carmes.

27739249	27489.1	17/02/2024	Aulnay Futsal Aj 21 - Gueretoise Es 21		3 - F	(3)
27834414	28332.1	17/02/2024	Gueretoise Es 21 - Niort Es 1919 21	(3)	F - 3	
27834415	28333.1	17/02/2024	Neuvic St Léon G. Gj 21 - Niort Es 1919 21		6 - 1	
27834419	28334.1	17/02/2024	Aulnay Futsal Aj 21 - Neuvic St Léon G. Gj 21		1 - 5	
27834420	28335.1	17/02/2024	Niort Es 1919 21 - Aulnay Futsal Aj 21		2 - 4	
27834421	28336.1	17/02/2024	Gueretoise Es 21 - Neuvic St Léon G. Gj 21	(3)	F - 3	

Classement :
1er : G.J. Neuvic St-Léon Grignols Villamblard Limens J.S.A.
2ème : A.J. Aulnaysienne Futsal
3ème : E.S. Niort 1919
4ème : E.S. Guérétoise.

Les équipes classées premières et deuxièmes de ce plateau 1 sont qualifiées pour la Finale régionale (plateau à 4 équipes).

L'E.S. Guérétoise, qui a déclaré **forfait** pour les matches de ce plateau 1 par un courriel du 13/02/2024, sera **débité de 51 euros (prix d'un forfait) :**

Match n° **27739249** – A.J. Aulnaysienne Futsal / **E.S. Guérétoise**
Match n° **27834414** – **E.S. Guérétoise** / E.S. Niort 1919
Match n° **27834421** – **E.S. Guérétoise** / G.J. Neuvic St-Léon Grignols Villamblard Limens J.S.A.

Plateau 2 : à ARTIGUES PRES BORDEAUX (33) Salle du Complexe Nelson Paillou.

27939054	28453.1	24/02/2024	Selecao United Artig 21 - Pessac Fc 21	0 - 1		24/02/2024	G
27939055	28454.1	24/02/2024	Chambery Rc 21 - Girondins Futsal 21	0 - 0	0 - 1	24/02/2024	G
27939056	28455.1	24/02/2024	Confluent Alb. 47 Gj 21 - Selecao United Artig 21	1 - 3		24/02/2024	G
27939057	28456.1	24/02/2024	Pessac Fc 21 - Chambery Rc 21	1 - 3		24/02/2024	G
27939058	28457.1	24/02/2024	Girondins Futsal 21 - Confluent Alb. 47 Gj 21	3 - 0		24/02/2024	G
27939060	28458.1	24/02/2024	Selecao United Artig 21 - Chambery Rc 21	0 - 2		24/02/2024	G
27939061	28459.1	24/02/2024	Pessac Fc 21 - Girondins Futsal 21	1 - 3		24/02/2024	G
27939063	28460.1	24/02/2024	Chambery Rc 21 - Confluent Alb. 47 Gj 21	6 - 0		24/02/2024	G
27939064	28461.1	24/02/2024	Girondins Futsal 21 - Selecao United Artig 21	3 - 2		24/02/2024	G
27939065	28462.1	24/02/2024	Confluent Alb. 47 Gj 21 - Pessac Fc 21	0 - 1		25/02/2024	G

Classement :
1er : Girondins Futsal
2ème : R.C. Chambéry
3ème : Pessac F.C.
4ème : Seleçao United d'Artigues Près Bordeaux
5ème : G.J. Confluent Albret 47

Les équipes classées premières et deuxièmes de ce plateau 2 sont qualifiées pour la Finale régionale (plateau à 4 équipes).

COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FUTSAL

34 clubs se sont engagés par le biais de Footclubs. Le coût de l'engagement est de 22 euros.

Les tirages pour la phase préliminaire (*jusqu'au 3ème tour*) se font par groupes géographiques afin de limiter les déplacements et pour une meilleure gestion des créneaux disponibles des clubs recevants.
Un tirage intégral sera réalisé pour les ¼ et ½ finales (*début de la phase finale*).

SYSTEME COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FUTSAL
SAISON 2023/2024

34 Engagés

Semaine **4**	1er Tour	**6**	matches avec	**12**	clubs			
Semaine **8**	2ème Tour	**12**	matches avec	**6**	vainqueurs	+	**18**	**entrants**
Semaine **12**	3ème Tour	**8**	matches avec	**12**	vainqueurs	+	**4**	**entrants**
Semaine **16**	1/4 de Finale	**4**	matches avec	**8**	vainqueurs			
Semaine **21**	1/2 Finales	**2**	matches avec	**4**	vainqueurs			
Samedi 15 juin 2024	**FINALE**	**1**	match avec	**2**	vainqueurs			
							34	**équipes**

Calendrier des Huitièmes de Finale : **8 matches à disputer au plus tard le 23 mars 2024** :

. The Futsal O.C. Vouilletais (**District** – 79) / Thouars Foot 79 (**District** – 79)
. F.C. Nord 17 (**District** – 17) / Tys Futsal Club (**District** – 79)
. Futsal Angoulême (**R2** – 16) / A.J. Aulnaysienne Futsal (**R1** – 17)
. E.S. Niort 1919 (**R2** – 79) / Girondins Futsal (**R1** – 33)
. A.S. Neuvic St-Léon (**R2** – 24) / Seleçao United d'Artigues Près Bordeaux (**R1** – 33)
. Futsal Club LG3 (**District** – 33) / S.C. La Bastidienne (**R1** – 33)
. Futsal Center Moun (**District** – 40) / A.B.P. St-Médard en Jalles (**R1** – 33)
. Pessac F.C. (**R1** - 33) / La Jeanne d'Arc de Dax (**R1** – 40)

Organisation des rencontres

Le club 1er nommé de chaque match est le club recevant. Il a la charge de l'accueil, avec bienséance et convivialité, vis-à-vis de l'équipe visiteuse et des officiels, ainsi que des servitudes liées à l'utilisation de la salle. Au besoin, il se mettra en liaison avec l'Animateur Futsal de son District pour les aménagements éventuels en rapport avec l'organisation.

Le club recevant réservera un créneau de salle permettant au club visiteur d'assurer son trajet en toute sécurité et sa venue dans des délais convenables.
En cas de difficulté de réservation, il sera rendu compte à l'Animateur Futsal du District d'appartenance qui apportera une aide dans ce domaine.
Dès le créneau réservé, le club recevant informera son District et le service Compétitions de la LFNA en charge du suivi administratif : pmouthaud@lfna.fff.fr
En cas de difficulté majeure d'obtention d'un créneau, la rencontre sera inversée. Aucun dépassement des dates butoirs ne sera accordé. La C.R. Futsal statuera si un tel cas s'avère et pourra appliquer un forfait à l'équipe qui n'a pas mis tout en œuvre pour disputer sa rencontre dans les délais impartis.
En cas de retard non justifié de plus d'un quart d'heure au coup d'envoi de la rencontre de la part d'une équipe, il sera constaté un forfait.

Durée des rencontres

2 x 25 minutes (en **déroulé –** *pas de chronométrage électronique***)**.
Un temps mort d'une minute par période et par équipe. Cumul des 5 fautes par période.
A la fin du temps réglementaire, si les deux équipes sont à égalité, l'arbitre procèdera à ***une prolongation de 2 x 5 minutes***. Si les deux équipes sont encore à égalité, l'arbitre fera exécuter l'épreuve des tirs au but pour déterminer le vainqueur (5 tireurs, remplaçants compris, si égalité à l'issue des 5 tirs au but, principe de la « mort subite »).

Lors de la **Finale Régionale,** le temps de jeu sera : **2 x 20 minutes** (temps **effectif** : *salle équipée d'un chronométrage électronique*).

Réglementation technique

Réglementation fédérale : Lois du jeu – terrain – ballon – fautes et incorrections (règles Futsal – saison 2023/2024, complétées par le règlement F.I.F.A.).

Terrain : il est de la responsabilité du club recevant de marquer le terrain et de retirer les scotchs à la fin de la rencontre.

Nombre de joueurs : Les équipes sont composées de 5 joueurs dont 1 gardien de but. Elles peuvent faire figurer 7 remplaçants sur la feuille de match. Tous les joueurs doivent être titulaires d'une **licence Futsal.** Les joueurs étant sous contrat Professionnel ou Fédéral ne peuvent pas participer à une rencontre de cette épreuve.
Ballons : Les ballons sont fournis par le club recevant sous peine de match perdu.

Maillots et chaussures : Le club visiteur devra avoir 2 jeux de maillots de couleur différente et être équipé de chaussures appropriées (de préférence avec semelles blanches par respect des installations). Les chasubles (de couleur différente des maillots) sont obligatoires pour les remplaçants et pour respecter les procédures de remplacement.

Rappel : Les protège-tibias, brassard du capitaine sont obligatoires ; d'autres, facultatifs et encadrés (couleurs notamment) : chemises, cuissards, sur-chaussettes, etc… ; et d'autres, interdits : tous bijoux.

Arbitrage : Les 2 arbitres officiels de chaque match seront désignés par la **C**ommission **R**égionale d'**A**rbitrage, ou, par délégation, par la **C**ommission **D**épartementale d'**A**rbitrage du District du club recevant.
Les frais d'arbitrage seront supportés par moitié par les clubs en présence. **Ils seront imputés par la LFNA sur le compte des clubs et crédités aux arbitres par virement bancaire.**

Délégation : Le délégué officiel désigné par la LFNA est responsable de la table de marque électronique ou manuelle (décompte : du temps - des buts - des fautes - des temps morts).
Ses frais, supportés par moitié par les clubs en présence, sont ainsi calculés : Indemnité kilométrique forfaitaire de 40 € (pour 0 à 60 km aller/retour de déplacement) ou au-delà (0,446 € par km aller et retour). **Ils seront imputés par la LFNA sur le compte des clubs et crédités au délégué par virement bancaire.**

Feuilles de matches : Elles seront gérées par la tablette (**FMI**). **Merci de faire le nécessaire dans Footclubs pour l'attribution de l'équipe aux utilisateurs désignés.**

Discipline : Les sanctions prononcées lors des matchs de Futsal doivent être purgées, selon les modalités de purges telles que définies à l'article 226 des Règlements Généraux de la F.F.F. Les dossiers seront transmis à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner.
Dans le cadre des rencontres de futsal, les sanctions prononcées sont :

- Avertissement
- Exclusion (2ème avertissement ou exclusion directe).

Le joueur exclu ne peut pas revenir dans le match, ni s'asseoir sur le banc des remplaçants.
L'équipe peut être complétée après deux minutes effectives de jeu avec l'autorisation de l'arbitre ou après un but marqué par l'équipe adverse avant ces deux minutes.
Si l'équipe en infériorité numérique marque un but, elle poursuit le jeu sans modification jusqu'au terme des deux minutes.
Si les deux équipes jouent avec 4 ou 3 joueurs et qu'un but est marqué, elles gardent le même nombre de joueurs.
L'Exclusion Temporaire (carton blanc) est applicable dans cette compétition.

Tous les cas non-prévus et les litiges éventuels au présent règlement seront jugés en dernier ressort par la section futsal régionale

CHAMPIONNATS

FUTSAL REGIONAL 1

Match n° **27174045** – Poule Unique – A.J. Aulnaysienne Futsal / Union Futsal Oeyreluy du 09/02/2024
Courriel de l'Union Futsal Oeyreluy du 04/02/2024 informant de son forfait.
La Commission déclare le **forfait de l'Union Futsal Oeyreluy.**
Amende de 210 euros pour forfait à l'Union Futsal Oeyreluy (1er forfait).

FUTSAL REGIONAL 2 – PHASE 2

Match n° **27824414** – Poule B – Maintien R2 – Girondins Futsal (2) / F.C. Mascaret du 26/02/2024
Match non-joué à la suite de l'accès à la salle qui était impossible. En effet, un nouveau boitier et une nouvelle serrure ont été mis en place par la Mairie mais sans que le club n'ait reçu le nouveau code et, de plus, la Mairie n'était pas joignable.
La commission, après avoir recueilli les accords écrits des deux clubs ce jour, accepte de donner cette rencontre à jouer à une date ultérieure. Elle sera inversée : match aller à jouer ce mercredi 28/02/2024 à 21h45 à Izon.
Les frais des 3 officiels présents devant la salle seront débités au club de Girondins Futsal, lequel pourra voir avec sa Mairie pour une éventuelle aide financière.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers électroniques doivent être adressés **uniquement au service Compétitions de la LFNA** à l'adresse : pmouthaud@lfna.fff.fr par la messagerie Zimbra, seule officielle (***pas de messagerie personnelle***).

Le Président,
Robert CURIDA
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 06/03/2024 par la Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT-GUILLORIT